



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction départementale des territoires

Service environnement, eau et forêt
Unité procédures environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE **Déclaration d'intérêt général (DIG) du programme pluriannuel de gestion des fossés** **du PAR de Villemur**

Une enquête publique, est ouverte, portant sur la demande de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion et d'entretien des fossés du PAR de Villemur, sur les communes de Bessières, Bondigoux, Bouloc, Fronton, La Magdelaine-sur-Tarn, Layrac-sur-Tarn, Le Born, Montjoire, Vacquiers, Villaudric, Villematier, Villemur-sur-Tarn (siège de l'enquête) et Villeneuve-les-Bouloc.

La personne responsable du projet est M Yves Giuriato (SIAH du PAR de Villemur Mairie de Villemur-sur-Tarn Place Charles Ourgaut 31340 Villemur-sur-Tarn).

Le dossier d'enquête, sous format papier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie des communes précitées pendant **33 jours consécutifs du lundi 18 septembre à 9h00 au vendredi 20 octobre 2017 à 17h00**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux et consigner ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

En outre, le dossier est accessible gratuitement sur un poste informatique à la mairie de la commune de Villemur-sur-Tarn à ses jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier d'enquête sera téléchargeable sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Eau/Police-de-l-eau>

Chacun pourra adresser ses observations en se rendant sur l'adresse précitée et en cliquant sur « Réagir à cet article ». Ces observations et propositions seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à cette même adresse.

Le public pourra adresser ses observations au commissaire-enquêteur par courrier postal à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur – Enquête publique PPG fossés – SIAH du PAR de Villemur mairie de Villemur-sur-Tarn Place Charles Ourgaut 31340 Villemur-sur-Tarn.

Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête déposé à la mairie où elles seront tenues à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier ou document réceptionné après le **vendredi 20 octobre 2017 à 17h00**, ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Monsieur Jean-Marie Alvernhe a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public :

- **mardi 19 septembre 2017 de 15h à 18h à Fronton**
- **vendredi 22 septembre 2017 de 14h à 17h à La Magdelaine-sur-Tarn**
- **jeudi 28 septembre 2017 de 9h à 12h à Vacquiers**
- **mercredi 4 octobre 2017 de 16h à 19h à Bessières**
- **vendredi 20 octobre 2017 de 14h à 17h à Villemur-sur-Tarn**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, durant un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne ainsi qu'à la mairie des communes susvisées et sera publiée sur le site des services de l'État de la Haute-Garonne à l'adresse précitée.

Les personnes intéressées pourront obtenir à leur frais, communication du dossier d'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne – service environnement, eau et forêt – unité des procédures environnementales – 2 bd Armand Duportal, B.P. 7001, 31038 Toulouse cedex 9

A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande, par arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus de projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.